

**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 62 (1933)

**Heft:** 12

**Artikel:** Chronique de l'école normale

**Autor:** Barbey, Léon

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1041435>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## CHRONIQUE DE L'ÉCOLE NORMALE

---

Le recrutement des élèves de l'Ecole normale se fait selon un double critère : les renseignements fournis par les maîtres et les supérieurs des candidats et, d'autre part, les résultats de l'examen d'admission. Qui dit examen, dit chance ou malchance : c'est incontestable jusqu'à un certain point. La difficulté est d'apprecier ce certain point. La Direction de l'Ecole normale a voulu diminuer le plus possible cette part du hasard en réorganisant les examens d'admission.

Jusqu'à ce jour, on menait de front les questions orales et écrites. A tout instant, les candidats étaient arrachés à leur rédaction ou à leurs problèmes, pour se voir invités à fournir un échantillon de leur suffisante diction, de leur intelligence du vocabulaire et de leur science grammaticale ; puis, on les sondait sur le terrain de l'histoire et de la géographie ; ils revenaient bientôt pour le calcul oral ; ils couraient déchiffrer quelque solfège pour tomber finalement entre les mains du médecin, chargé de jauger leurs aptitudes physiques. Une division du travail s'imposait. L'examen a été partagé en deux séances, l'une, écrite, qui eut lieu le 4 septembre et permit une première élimination ; l'autre, orale, le 9 septembre, jointe à la visite médicale, à la suite de quoi on prononça l'admission de 11 élèves aspirants, pour la première classe française, de 2 nouveaux pour la deuxième française et de 10 dans la deuxième classe de la section allemande reconstituée.

Premier avantage : les candidats ont pu travailler tranquillement, donner une mesure plus exacte de leurs capacités, et les examinateurs ont jugé en meilleure connaissance de cause.

Deuxième avantage : l'examen oral a été suivi par le corps inspectoral primaire au complet, accompagné de M. Firmin Barbey, inspecteur des écoles secondaires. M. le conseiller d'Etat Piller, directeur de l'Instruction publique, est venu en personne se rendre compte des résultats. MM. les inspecteurs ont été unanimes à lui déclarer que, premièrement, soit l'examen oral, auquel ils venaient d'assister, soit l'examen écrit, dont ils avaient étudié les documents et leur appréciation, sont demeurés dans les sages limites de ce qu'on est en droit d'exiger pour l'entrée à l'Ecole normale ; deuxièmement, ils sont persuadés qu'on ne présente pas à l'Ecole normale la « crème » des écoliers fribourgeois.

Cette constatation a engagé M. Piller à ouvrir une discussion opportune sur les moyens d'assurer un meilleur recrutement des futurs instituteurs. Sur la proposition de M. le directeur Fragnière, il a été décidé qu'on exigerait dorénavant, pour chaque candidat, le préavis de l'inspecteur respectif. Afin que ce préavis ne soit pas

qu'une formalité dépourvue de valeur, MM. les inspecteurs auront soin de s'enquérir, lors de leurs visites scolaires, des aspirants éventuels et de les examiner diligemment.

On a eu le plaisir de remarquer l'exemple déjà donné à ce point de vue par M. l'inspecteur Gutknecht.

Grâce à cette double mesure : examens moins « bousculés » et renseignements plus précis, le double critère d'admission à l'Ecole normale jouera dorénavant un rôle encore plus sûr. On peut espérer en particulier que la collaboration des inspecteurs et de l'Ecole normale, inaugurée dans une atmosphère de pleine confiance mutuelle, assurera au pays de Fribourg un corps enseignant futur qui marche fidèlement sur les bonnes traces de l'actuel.

LÉON BARBEY.

---

## Réunion de la Société fribourgeoise d'Education à Romont, le 10 juillet 1933 (suite et fin)

---

Le Comité d'organisation avait évalué à deux cent cinquante le nombre des convives, or, c'est trois cent trente places qu'il faut trouver au dernier moment. Le renom d'hospitalité dont jouit Romont n'est certes pas étranger à cette affluence. Dans la salle pavooisée par les soins de notre ami Jæger et des institutrices romontoises, une salve d'applaudissements annonce l'arrivée de M. le conseiller fédéral Musy. Le banquet s'annonce magnifique. M. le Dr Savoy ouvre les feux oratoires en saluant tous les hôtes distingués qui ont répondu à l'invitation de la Société fribourgeoise d'Education. Il félicite le corps enseignant d'avoir donné l'exemple du sacrifice et d'avoir prouvé ainsi son patriotisme, son esprit chrétien et sa charité. Il souhaite l'union des autorités fédérales et cantonales, pour le bien du pays.

M. le Président investit ensuite des fonctions de major de table M. le professeur Chatton qui inaugure son service en nous donnant lecture des télégrammes de sympathie envoyés par M. l'abbé Fragnière, directeur de l'Ecole normale ; M. Thomas, au nom de la Société valaisanne d'éducation ; M. le juge fédéral Python ; M. James Glasson, président du Grand Conseil ; M. Jean Oberson, président du tribunal ; M. Dalbard, supérieur du Séminaire. Il annonce aussi le régal littéraire dont Romont va, tout à l'heure, gratifier ses amis et donne la parole à M. le Dr Jambé, représentant des autorités locales. Il nous serait agréable de reproduire ici tous les discours avec leur abondance de pensées et leurs lyriques envolées, mais la place nous manque.

Nous ferons simplement une gerbe des plus belles fleurs d'éloquence écloses au cours de ce banquet !

M. le Dr Jambé, donc, adresse au corps enseignant et aux autorités le salut de cordiale bienvenue de la cité glânoise. Il adresse un hommage spécial au prélat distingué qui donne à notre diocèse l'exemple d'une bonté et d'une activité peu communes. « Grâce au dévouement du corps enseignant et à son esprit patriotique, nous pouvons regarder l'avenir avec confiance ; c'est pourquoi je lève mon verre à la prospérité et au progrès constant de la Société fribourgeoise d'Education ! » Pour remercier le porte-parole du chef-lieu glânois, la chorale des instituteurs exécute, avec souplesse et chaleur, le superbe « Salut printanier » de Sturm, texte français